

# DRASS DDASS

Nord-Pas de Calais

Septembre 2006

N°16

## *L'hébergement en établissement des personnes âgées dans le Nord-Pas-de-Calais.*

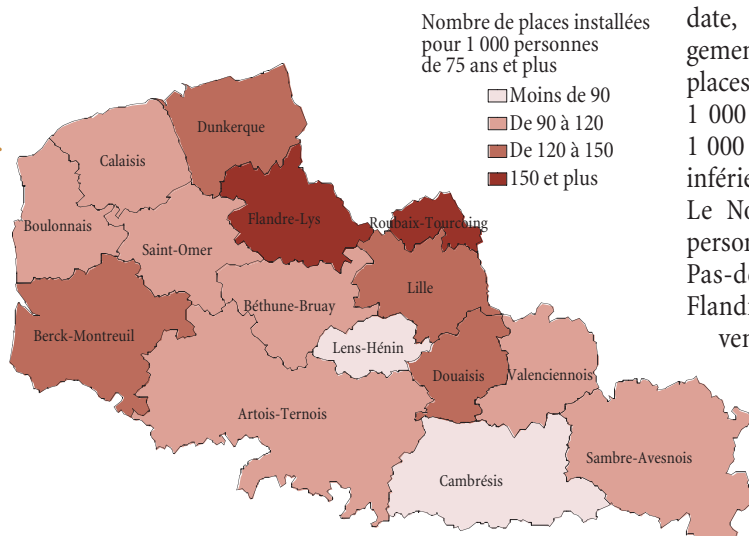
*Au 1er janvier 2006, les établissements pour personnes âgées dans le Nord-Pas-de-Calais comptent 33 900 places installées. Le taux d'équipement s'élève à 121 places installées pour 1 000 personnes de 75 ans et plus, soit une baisse de 33 places en 8 ans.*

*Au 31 décembre 2003, dans les établissements ayant répondu à l'enquête EHPA, 30 600 personnes étaient hébergées pour 31 800 places disponibles, soit un taux d'occupation de 96%. Un logement foyer sur deux est en sur-occupation.*

*Trois quarts des résidents en EHPA sont des femmes. La population hébergée a en moyenne 78 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes. Près de deux tiers des résidents sont dépendants d'une aide afin de réaliser diverses activités de la vie quotidienne. Les logements foyers accueillent généralement des personnes nécessitant peu ou pas d'aide, alors que les unités de soins de longue durée hébergent des personnes très dépendantes.*

## Un équipement moindre en établissement d'hébergement pour personnes âgées dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en France

Équipement en établissements pour personnes âgées dans les zones de proximité du Nord-Pas-de-Calais en 2006



© IGN - Drass Nord-Pas-de-Calais 2006  
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Finess 2006 ;  
Insee - Projections de population Omphale

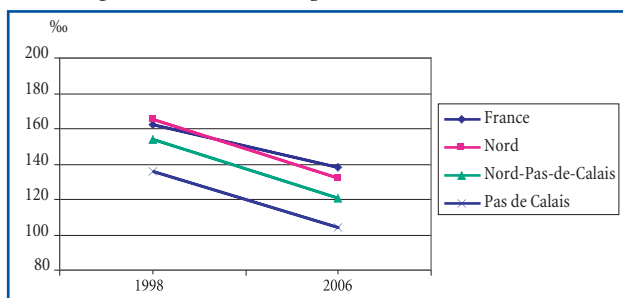
En 2006, le Nord-Pas-de-Calais compte 280 000 personnes âgées de 75 ans et plus, 171 000 résidents dans le Nord et 109 000 dans le Pas-de-Calais. A la même date, la capacité d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est de 33 900 places dans la région, soit 121 places installées pour 1 000 personnes de 75 ans et plus (ou 47 places pour 1 000 personnes de 60 ans et plus). Cet équipement est inférieur au taux moyen français qui s'élève à 138‰.

Le Nord possède 132 places installées pour 1 000 personnes de 75 ans et plus, contre 104 places pour le Pas-de-Calais. Les zones de Roubaix-Tourcoing et Flandres-Lys sont les mieux équipées avec respectivement 182 et 186 places installées pour 1 000 personnes de 75 ans et plus (Carte). Les zones de Dunkerque, de Lille et du Douaisis ont également une capacité d'accueil supérieure ou égale à la moyenne régionale.

Dans le Pas-de-Calais, seule la zone de Berck-Montreuil a une capacité d'accueil supérieure à la moyenne avec 149 places installées pour 1 000 personnes de 75 ans et plus.

## Un taux d'équipement qui a chuté entre 1998 et 2006

Graphique 1 : Evolution du taux d'équipement (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus) dans la région et en France métropolitaine de 1998 à 2006



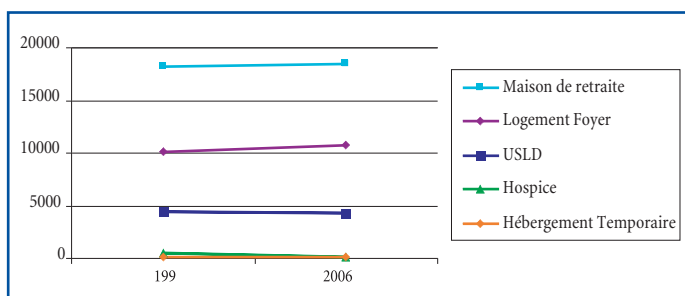
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Finess ;  
INSEE - Estimation localisées de population, Projection Omphale

Entre 1998 et 2006, l'équipement en EHPA a baissé dans le Nord-Pas-de-Calais de 154 à 121 places installées pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (Graphique 1). En effet, sur cette période, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus a crû de 33% alors que le nombre de places installées n'a augmenté que de 1%, soit un gain de près de 300 places. L'augmentation des capacités d'accueil est proche dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Cette évolution se retrouve également en France où le taux d'équipement est passé sur la même période, de 162 à 138 places installées pour 1 000 personnes de 75 ans et plus.

## Une capacité d'accueil en très légère augmentation

Graphique 2 : Evolution du nombre de places installées en EHPA de 1998 à 2006



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Finess

Les maisons de retraite regroupent plus de la moitié de la capacité totale en EHPA. L'augmentation du nombre de places pour ce type d'hébergement est la même que pour l'ensemble des établissements (Graphique 2).

Le nombre de places installées en logement foyer est en légère augmentation durant cette période passant de 10 200 à 10 800 résidents accueillis.

Enfin la capacité en unité de soins de longue durée (USLD) reste la même depuis 9 ans avec environ 4 400 places disponibles. De même, les hospices et hébergements temporaires accueillent durant cette période une centaine de personnes.

## Des capacités d'accueil juste suffisantes au regard du nombre de personnes accueillies

Sur les 484 établissements de la région ayant répondu à l'enquête EHPA de 2003, 288 se situent dans le Nord et 196 dans le Pas-de-Calais (Tableau 1). Leur capacité d'accueil est de 31 845 places et ils ont pris en charge 30 564 personnes.

Le taux d'occupation est de 96%, supérieur aux taux français de 93%.

Pour l'ensemble des EHPA, le Nord présente un taux d'occupation de 94% et le Pas-de-Calais de 100%.

**Tableau 1 : Nombre de structures, capacité d'accueil et nombre de résidents, par catégorie, pour les établissements ayant répondu à l'enquête EHPA 2003**

		Foyer logement	Maison de retraite	Unité de Soins de Longue Durée	Hébergement temporaire	Ensemble
Nord	Nombre d'établissements	108	156	24	0	288
	Capacité d'accueil	6 792	11 354	2 425	0	20 571
	Effectif accueilli	6 432	10 565	2 345	0	19 342
	Capacité moyenne	63	73	101	0	71
Pas-de-Calais	Nombre d'établissements	76	101	17	2	196
	Capacité d'accueil	3 426	6 085	1 735	28	11 274
	Effectif accueilli	3 550	5 966	1 687	19	11 222
	Capacité moyenne	45	60	102	14	58
Nord Pas-de-Calais	Nombre d'établissements	184	257	41	2	484
	Capacité d'accueil	10 218	17 439	4 160	28	31 845
	Effectif accueilli	9 982	16 531	4 032	19	30 564
	Capacité moyenne	56	68	101	14	66

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête EHPA 2003

## La moitié des personnes âgées en EHPA sont en maison de retraite

Plus de la moitié des EHPA sont des maisons de retraite. Elles ont en moyenne 68 places. Trois maisons de retraite sur cinq possèdent entre 50 et 100 places. 16 500 personnes résident dans ces établissements. Dans 6% des maisons de

retraite de la région, le nombre de clients est supérieur au nombre de places disponibles.

Les taux d'occupation de ce type d'hébergement selon les zones de proximité sont assez homogènes entre 84% et 99%.

## Un foyer logement sur deux accueille plus de personnes qu'il n'a de places

38% des EHPA sont des logements foyers. La capacité moyenne d'un logement de ce type est de 56 places. 3 logements sur 5 possèdent une capacité d'accueil comprise entre 50 et 100 places.

Environ 10 000 personnes résident dans ces établissements. Dans le Pas-de-Calais, ils accueillent en moyenne plus de résidents qu'ils n'ont de places puisque le taux d'occupation

est de 102%, contre 95% dans le Nord. Un logement foyer sur deux est en sur-occupation dans la région et un logement sur 10 présente un taux d'occupation supérieur à 110%.

Pour 7 zones de proximité sur 15, les logements foyers ont des effectifs globalement supérieurs à leurs capacités. C'est particulièrement vrai pour Flandre-Lys, Saint-Omer ou encore le Boulonnais.

## Les unités de soins de longue durée accueillent en moyenne plus de personnes âgées

8% des hébergements sont des unités de soins de longue durée (USLD). En moyenne, elles accueillent plus de personnes que les autres types d'hébergement, soit 101 places par unité.

Sur dix établissements, cinq proposent de 50 à 100 places et quatre plus de 100 places.

Ces structures prennent en charge 4 000 patients. 10% des unités sont en sureffectif.

## Très peu de résidents en hébergement temporaire

Les deux autres établissements ayant répondu à l'enquête, qui proposent un hébergement temporaire, se situent dans le Pas-de-Calais.

Ils ont une capacité d'accueil moindre, l'un de 10 places et l'autre de 18. Une vingtaine de personnes y résident.

## Des taux de places médicalisées très hétérogènes dans le Pas-de-Calais

Sont considérées comme places médicalisées les places installées appartenant à des établissements ayant signé une convention tripartite (Définition), à des USLD et en section de cure médicale.

Le Nord-Pas-de-Calais compte 51% de sa capacité en places médicalisées (Tableau 2). Ce taux se situe légèrement sous la moyenne nationale de 54%. Il s'élève à 53% pour le Nord et 49% pour le Pas-de-Calais.

Tableau 2 : Places Installées médicalisées par zone de proximité

Zone de proximité	Capacité d'accueil enEHPA	Part de places installées (en %)			
		Dans un établissement ayant signé une convention Tripartite (CT)	En section de cure médicale (Hors CT)	En unité de soins de longue durée (Hors CT)	Ensemble des places médicalisées
Roubaix-Tourcoing	4 416	41	10	5	56
Lille	5 564	37	6	7	50
Dunkerque	1 900	38	10	0	48
Flandre-Lys	1 363	44	11	5	59
Douaisis	2 051	15	16	8	39
Valenciennois	2 456	52	3	8	62
Cambresis	1 050	26	20	10	55
Sambre-Avesnois	1 823	34	5	13	52
Artois-Ternois	1 983	70	7	0	78
Lens-Hénin	2 130	28	4	11	43
Béthune-Bruay	2 401	39	7	3	50
Saint-Omer	951	21	9	31	61
Calaisis	1 095	10	17	7	34
Boulonnais	1 218	23	5	10	38
Berck-Montreuil	1 444	15	8	10	33
Nord	20 571	37	9	7	53
Pas-de-Calais	11 274	33	8	8	49
Nord-Pas-de-Calais	31 845	36	8	7	51

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête EHPA 2003

## Des places médicalisées ayant un profil différent selon les zones de proximité

70% des établissements en Artois-Ternois ont signé une convention tripartite. Par contre, cette zone ne possède aucune unité de soins de longue durée.

La zone de Saint-Omer possède en moyenne 61 places médicalisées pour 100 places installées. Seulement 21% des établissements ont signé une convention tripartite, alors que le nombre de places en USLD représente 31% de la capacité d'accueil en EHPA de la zone.

Enfin les places installées en section de cure médicale dépassent rarement les 11% de la capacité totale de chaque zone de proximité, excepté pour le Douaisis, le Calaisis et le Cambrésis avec respectivement 16%, 17% et 20% de leur capacité d'accueil en EHPA.

## Trois personnes sur quatre en EHPA sont des femmes

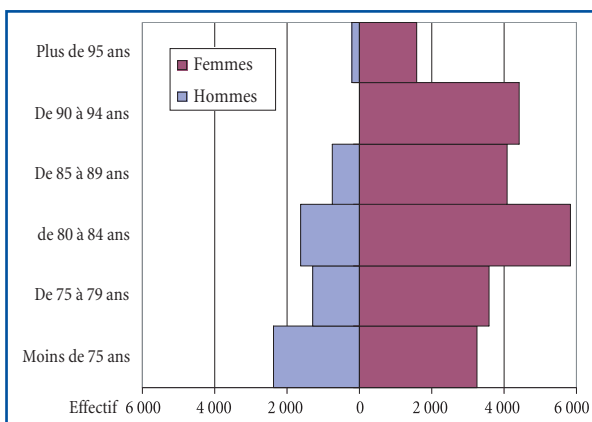
Les trois-quarts des résidents sont des femmes. La répartition par sexe est à peu près la même pour les différents types d'hébergement. Le pourcentage de femmes est plus élevé dans les deux établissements temporaires.

19% de la population hébergée a entre 55 et 75 ans (Graphique 3). Les 75-84 ans composent la part la plus importante des personnes en EHPA avec 41% du total régional. 40% des résidents ont plus de 85 ans. 270 personnes hébergées ont plus de cent ans.

En maison de retraite, logement foyer ou USLD, la répartition par âge est identique. Les hébergements temporaires accueillent surtout des personnes très âgées puisque presque tous les résidents ont plus de 80 ans.

Chez les moins de 75 ans, les hommes sont légèrement moins représentés que les femmes, avec 42% de population masculine et 58% de population féminine. Entre 75 et 85 ans, les femmes représentent 75% des personnes hébergées. Cette proportion s'élève à 87% chez les plus de 85 ans. La part des femmes est donc plus importante parmi les classes d'âge les plus élevées. Ceci s'explique par le fait que les hommes ont une espérance de vie plus courte.

Graphique 3 : Pyramide des âges des résidents en EHPA au 31 décembre 2003



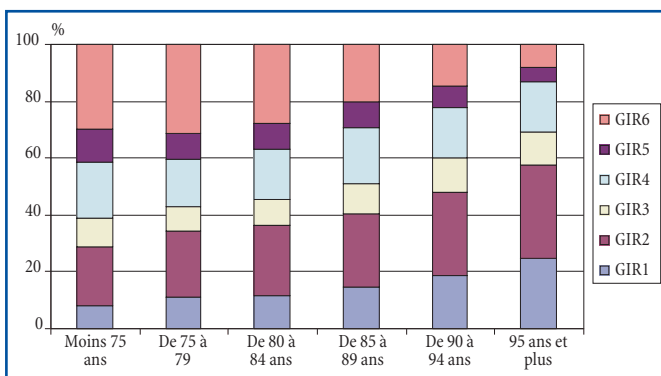
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête EHPA 2003

## Plus d'un tiers des résidents en forte dépendance

Les personnes âgées dépendantes, évaluées dans les catégories GIR 1 à 4 de la grille AGGIR, représentent deux tiers de la population en EHPA. Un peu plus d'un tiers des résidents sont en GIR1 et 2, c'est-à-dire les plus dépendants.

Jusque 84 ans, seulement 3 personnes sur 10 sont classées en GIR1 ou 2 (Graphique 4). De 90 à 94 ans, 5 personnes sur 10 sont dans ce cas. Chez les personnes ayant 95 ans ou plus, 6 résidents sur 10 sont très dépendants.

Graphique 4 : Répartition des résidents en EHPA selon leur degré de handicap



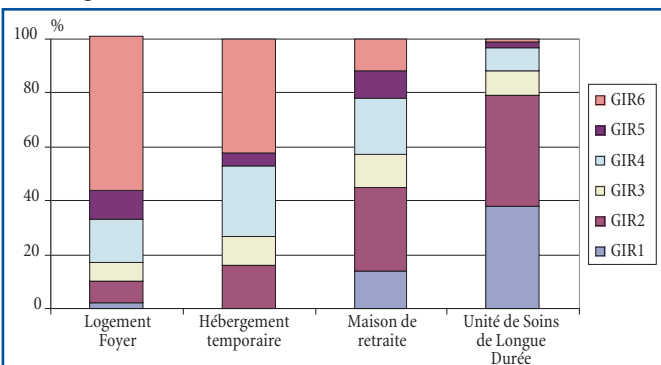
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête EHPA 2003

## Faible part de personnes dépendantes en logement foyer, forte proportion en USLD

Pour les USLD, presque tous les résidents sont dépendants (GIR1 à 4), dont 38% de GIR1 et 41% de GIR2 (Graphique 5). A l'inverse, les foyers logements sont occupés principalement par des personnes nécessitant peu ou pas d'aide puisqu'un tiers seulement sont dépendants.

Les maisons de retraite présentent une répartition de catégorie GIR plus équilibrée avec 22% de personnes très peu ou pas dépendantes (GIR5 et 6) et 45% de très dépendants (GIR1 et 2). Aucune personne en GIR1 n'a été recensée pour les hébergements temporaires ayant répondu. Près de la moitié de ces résidents ne nécessitent peu ou pas d'aide.

Graphique 5 : Répartition des résidents en EHPA selon leur dépendance et la catégorie d'établissement



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête EHPA 2003

## Le PRIAC

Le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) constitue l'exercice de programmation financière permettant de dégager les orientations et les priorités régionales guidant l'éligibilité des projets de création de places en établissements et en services compte tenu des besoins constatés, notamment sur le plan du rééquilibrage des territoires.

Cet outil médico-social doit permettre de faire une offre complémentaire et cohérente de l'offre sanitaire. Il s'appuie notamment sur les travaux de la planification que sont les schémas départementaux.

Le caractère pluriannuel de la programmation favorise l'application des politiques d'accompagnement du vieillissement des personnes âgées. Le principal objectif est de mettre en place les conditions permettant au plus grand nombre de personnes âgées dépendantes d'avoir le choix le plus longtemps possible entre l'entrée en établissement et le maintien

à domicile dans des conditions de sécurité et de bien-être social et sanitaire optimum.

Ainsi, les grandes orientations dégagées à l'occasion de l'élaboration du PRIAC de la région Nord-Pas-de-Calais sont les suivantes :

- Offrir un réel choix de vie en développant le maintien à domicile par la création de places et le renforcement des moyens des services de soins infirmiers à domicile,
- Médicaliser les structures d'accueil collectif dans les secteurs les moins bien pourvus,
- Développer les solutions alternatives telles que l'accueil de jour et l'hébergement temporaire en établissement,
- Prendre en compte la maladie d'Alzheimer.

Pour 2006, la dotation attribuée à la région s'élève à 10,4 millions d'euros pour la création de 1 290 places dans les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées dépendantes.

Source : enquête EHPA 2003

Les données recueillies proviennent d'une enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées, menée par la Drees et les Drass. En 2004, Ceux-ci ont été interrogés sur leur activité de 2003, sur le profil de leur clientèle, de leur personnel et le type d'hébergement. Sur 538 établissements du Nord-Pas-de-Calais, 484 ont répondu.

### Définitions

#### Catégorie d'établissement

**Maison de retraite** : Hébergement collectif de personnes âgées offrant un ensemble de prestations comprenant à la fois le logement, les repas et divers services spécifiques. Ces établissements assurent aussi bien l'hébergement complet que l'accueil de jour.

**Logement Foyer** : Il comporte des logements et offre des équipements ou des services tels que la restauration, les salles de réunion, l'infirmier, le service de blanchissage et la surveillance. La personne hébergée est locataire. Les logements sont autonomes. Il peut y avoir dans le logement foyer une section de cure médicale.

**Établissement de soins de longue durée** : Ces établissements dispensent des soins de longue durée, comportant un hébergement, à des personnes n'ayant pas leur autonomie de vie et dont l'état nécessite une surveillance constante et des traitements d'entretien.

**Résidence d'hébergement temporaire** : Établissement spécialisé dans l'accueil temporaire des personnes âgées. L'établissement peut n'être réservé aux personnes âgées qu'à certaines périodes de l'année et avoir une autre activité, en général liée aux vacances scolaires pendant le reste de l'année.

### Grille Aggir

**GIR1** : Personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants.

**GIR2** : Personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ou celles dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.

**GIR3** : Personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle.

**GIR4** : Personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillage.

**GIR5, GIR6** : Personnes très peu ou pas dépendantes.

### Convention tripartite

La mise en œuvre de la réforme de la tarification des EHPAD passe, pour chaque établissement, par l'élaboration et la signature d'une convention tripartite pour 5 ans entre ce dernier, le Président du Conseil Général et l'autorité compétente pour arrêter le tarif soins (Préfet ou Directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation). Ce document, signé pour 5 ans et établi à partir d'un cadre national, définit les conditions de fonctionnement de l'établissement sur le plan budgétaire et en matière de qualité de la prise en charge des personnes âgées.

#### Pour en savoir plus :

Site Internet :  
Drass Ddass Nord-Pas-de-Calais  
<http://nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr/>

Ce numéro a été réalisé  
par le service Études et Statistiques :  
Grégory Tio,  
stagiaire en Licence Professionnelle  
Biostatistique.

**DRASS**  
**DDASS**  
Nord-Pas de Calais

DRASS DU NORD PAS-DE-CALAIS - BP 605 - 59024 Lille Cedex

Tél : 03 20 62 67 29 - Fax : 03 20 62 67 89

<http://nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr>

1 Formations aux professions de santé relevant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

2 Formations aux professions sociales relevant du ministère de l'emploi et de la solidarité

3 Développement des ressources médicales dans la région Nord Pas-de-Calais

4 L'activité des caisses d'allocations familiales de la région Nord Pas-de-Calais en 2000

5 Les toxicomanes pris en charge par le système sanitaire et social en 2000 en Nord Pas-de-Calais

6 La protection sociale dans la région Nord Pas-de-Calais

7 Schéma départemental en faveur de l'enfance et de l'adolescence handicapées du Pas-de-Calais en marche

8 Enfance et Handicap dans la région Nord Pas-de-Calais

9 Contraceptifs d'urgence, stérilisation et interruptions volontaires de grossesse dans le Nord Pas-de-Calais

10 Profils et consommations d'alcool chez les patients hospitalisés un jour donné

11 Hôpital et Nutrition dans la région Nord/Pas de Calais

12 La prise en charge des handicapés dans le Nord Pas-de-Calais

13 Les services de soins infirmiers à domicile dans la région Nord Pas-de-Calais en 2002

14 Le personnel des établissements et services pour personnes handicapées dans la région Nord Pas-de-Calais

15 Nos comportements alimentaires et pratiques sportives : le fruit d'un mode de vie et de représentations corporelles

16 L'hébergement en établissement des personnes âgées dans le Nord-Pas-de-Calais.